*MODÈLE D’AVIS*

*Un avis doit être envoyé pour tout bien non réclamé d’une valeur de 100 $ ou plus. Cet avis doit être envoyé trois à six mois avant la déclaration.*

[date]

Nom du propriétaire

123, rue Principale

Ville (Province) Code postal

OBJET : (Description ou identification du bien)

Selon nos registres, il se peut que nous détenions un bien non réclamé pour la personne désignée. Le propriétaire peut réclamer ce bien en communiquant avec nous par téléphone, par la poste ou par courriel. Nos coordonnées sont les suivantes :

Information du détenteur Nom

Adresse

Téléphone

Adresse électronique

Si le propriétaire du bien ne communique pas avec nous avant le [insérer la date de la disponibilité du bien], en vertu de la *Loi sur les biens non réclamés* du Nouveau-Brunswick nous devrons remettre le bien non réclamé au directeur du Programme des biens non réclamés de la Commission des services financiers et des services aux consommateurs.

Les biens d’une valeur de plus de 50 $ seront inclus dans une liste des biens non réclamés publiée par le directeur afin de faciliter leur renvoi aux propriétaires légitimes.

Cordialement,

(Nom du détenteur)